

**PROJET MODIFIE DE TRAITE DE
FUSION SIMPLIFIEE**

Conclu entre

LA SOCIETE
IVS FRANCE SAS

Société absorbante

Et

LA SOCIETE
MOKAFE
DISTRIBUTION SARL

Société absorbée

LES SOCIETES :

- **IVS FRANCE,**
Société par actions simplifiée au capital de 10.174.800 €,
Dont le siège social est à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240) 3, rue Georges Méliès,
Immatriculée au R.C.S. sous le numéro 498 469 774 RCS Pontoise

Représentée par Monsieur Alessandro RAMPOLDI, Directeur Général, dument habilité à l'effet des présentes

(Ci-après désignée la "société absorbante")

- **MOKAFE DISTRIBUTION,**
Société à Responsabilité Limitée au capital de 145.000 €
Dont le siège social est à CHARENTON-LE-PONT (94220) 4-6, rue de l'Archevêché,
Immatriculée au R.C.S. sous le numéro 393 596 168 RCS Créteil

Représentée par Monsieur Alessandro RAMPOLDI, Gérant, dument habilité à l'effet des présentes

(Ci-après désignée la "société absorbée")

Ont établi en date du 7 juin 2016, un projet de fusion aux termes duquel la société MOKAFE DISTRIBUTION doit transmettre son patrimoine à la société IVS FRANCE. Ce projet de fusion a été déposé le 8 juin 2016, au greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise en ce qui concerne la société absorbante et au greffe du Tribunal de Commerce de Créteil en ce qui concerne la société absorbée.

A la date des présentes, MOKAFE DISTRIBUTION ET INVS FRANCE souhaitent modifier le précédent projet de fusion de la manière suivante.

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANTES

1.1. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE ABSORBANTE

La société IVS France est une société par actions simplifiée qui a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- La représentation, l'achat, la vente, la location, le prêt, la gestion, l'exploitation et la maintenance de tout matériel concernant la distribution automatique,
- L'achat, la vente, l'import, l'export, de tout produit alimentaire ou non, solide ou liquide, à l'exclusion de boissons alcoolisées,
- La fourniture rémunérée à toute entreprise de savoir-faire et de technicités en matière de stratégies commerciales et relationnelles, de développement, de marketing, de communication, d'encadrement et de management, notamment dans le domaine de la distribution,
- La prise de participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes sociétés tant lors de la création de sociétés nouvelles, que par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
- La fourniture de prestations administratives, juridiques, comptables, financières, de recherche

et d'assistance à toutes entreprises filiales,

- Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Sa durée, fixée à 99 ans, prendra fin le 13 juin 2106.

Son exercice social débute le 1^{er} janvier pour s'achever le 31 décembre. Son capital social s'élève actuellement à 10.174.800 €.

Il est divisé en 10.174.800 actions ordinaires d'un montant nominal d'un euro (1€) chacune, intégralement libérées.

Les titres de capital ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou organisé.

1.2. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE ABSORBEE

La société MOKAFE DISTRIBUTION est une société à responsabilité limitée qui a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- La mise à disposition gratuite ou payante chez ses clients, de distributeurs automatiques de boissons chaudes ou froides ou d'autres produits alimentaires ou non ;
- Le conseil en aménagement, décoration, gestion des locaux, ainsi que le suivi de l'entretien préconisés à cet effet ;
- L'import-export de tout produit agroalimentaire et matériel nécessaire à l'application et mise en place de produits commercialisés, négoce, courtage, commissions ;
- Et d'une manière plus générale, toutes opérations civiles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières annexes ou connexes se rapportant directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Sa durée, fixée à 99 ans, prendra fin le 6 février 2093.

Son exercice social débute le 1^{er} janvier pour s'achever le 31 décembre. Son capital social s'élève actuellement à 145.000 €.

Il est divisé en 145.000 parts sociales d'un montant nominal d'un (1) € chacune, intégralement libérées.

Hormis les parts sociales composant son capital, la société n'a émis aucune autre valeur mobilière ni consenti aucune option de souscription ou d'achat de parts. Elle n'a émis aucune obligation, ni de valeurs mobilières composées.

Les titres de capital ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou organisé.

1.3. LIENS DE CAPITAL ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANTES - DETENTION D'ACTIONS PROPRES

La société absorbante détient à ce jour la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société absorbée et s'engage à conserver cette participation jusqu'à la réalisation définitive de l'opération de fusion.

En conséquence l'opération de fusion objet des présentes, sera régie par les dispositions de l'article L236-11 du Code de commerce (*fusion simplifiée*).

La société absorbée ne détient aucun titre de capital de la société absorbante.
La société absorbée ne détient aucune de ses propres parts.

1.4. DIRIGEANTS COMMUNS

Monsieur Alessandro RAMPOLDI, Directeur Général de la société absorbante est également Gérant de la société absorbée.

1.5. FILIALES COMMUNES

Néant

2. REGIME JURIDIQUE, COMPTABLE, SOCIAL ET FISCAL DE L'OPERATION

L'opération projetée est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la société absorbante contre les parts sociales de la société absorbée, ni à augmentation de capital. En conséquence, il n'y aura pas lieu de ce fait à déterminer un rapport d'échange.

Au plan comptable, l'opération est soumise au règlement n° 2004-01 du Comité de la réglementation comptable.

Au plan fiscal, elle est placée par les parties sous le régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts et aux dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

Enfin, la fusion sera soumise à l'article L 1224-1 du Code du travail.

3. MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION

IVS FRANCE détient la totalité du capital social de MOKAFE DISTRIBUTION. Il apparaît opportun de procéder au regroupement de leurs activités respectives s'inscrivant dans un modèle économique commun, à savoir la mise à disposition, la location et/ou la vente de fontaines à eau et de distributeurs automatiques de boissons chaudes, froides et de confiseries au sein des entreprises, ainsi que la commercialisation des denrées alimentaires et des boissons ainsi distribuées.

En effet, en raison de la lourdeur sur le plan de la gestion opérationnelle, par l'existence de plusieurs entités juridiques ayant des activités identiques, les parties considèrent que dans un souci d'optimisation et de développement de leurs performances, il convient d'envisager la fusion des deux sociétés.

De plus, cette opération réalisera ainsi sur le plan juridique une unité qui existe déjà sur le plan économique. Ce rapprochement favorisera une cohésion des équipes et d'appartenance à une même division.

Enfin, dans un contexte économique compétitif, cette fusion permettra une rationalisation des coûts de fonctionnement des deux sociétés de façon à assurer la pérennité et le développement de l'entreprise fusionnée dans ses marchés.

4. COMPTES DE REFERENCE POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE LA FUSION

L'exercice social de chacune des sociétés se termine le 31 décembre de chaque année. Les comptes clos le 31 décembre 2015 d'IVS FRANCE ont été arrêtés par le Président de la société et approuvés par ses associés le 23 mars 2016, lesquels figurent en annexe 2 au présent traité. Ils ont fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux comptes.

Les derniers comptes approuvés de la société MOKAFE DISTRIBUTION sont les comptes clos le 31 décembre 2015, approuvés par l'assemblée générale des associés en date du 22 février 2016.

Cependant, la fusion devant être réalisée postérieurement au 1^{er} mars 2016 avec un effet rétroactif au 1^{er} mars 2016, les conditions de l'opération sont établies sur la base d'états comptables arrêtés au 29 février 2016, lesquels figurent en annexe 1.

5. METHODES D'EVALUATION

Il est indiqué que conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2004-01 du 4 mai 2004, et vu qu'il s'agit d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par la société absorbée, leur valeur nette comptable au 29 février 2016.

Sur ces bases, la valeur nette du patrimoine apporté par la société absorbée ressort à (-)529.785 euros, ainsi qu'il en résulte des désignations et évaluations des éléments d'actif et de passif apportés figurant ci-après.

CELA EXPOSE, LA SOCIETE ABSORBANTE ET LA SOCIETE ABSORBEE ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

6. APPORT- FUSION

La société absorbée fait apport à la société absorbante, par voie de fusion, conformément aux dispositions des articles L 236-1 et suivants et R 236-1 et suivants du Code de commerce de l'intégralité des biens, droits et obligations, actifs et passifs, composant son patrimoine, étant précisé que :

- La fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} mars 2016 d'un point de vue comptable et fiscal, et corrélativement, les résultats de toutes les opérations, actives et passives, réalisées par la société absorbée à compter du 1^{er} mars 2016 jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion (telle que définie à l'article 10 ci-après), seront réalisés exclusivement au profit ou à la charge de la société absorbante, ces opérations étant considérées comme accomplies par la société absorbante comptablement et fiscalement;
- Les énumérations qui vont suivre sont par principe non limitatives, l'opération de fusion objet des présentes constituant une transmission universelle des éléments actifs et passifs et des

engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés et composant le patrimoine de la société absorbée, dans l'état dans lequel ils se trouveront à la Date de Réalisation de la fusion (telle que définie à l'article 10 ci-après);

- Du seul fait de la réalisation de la fusion et de la transmission universelle de patrimoine de la société absorbée qui en résultera, l'ensemble des actifs et des passifs de cette société ainsi que les engagements hors bilans et sûretés qui y sont attachés seront transférés à la société absorbante dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la fusion (telle que définie à l'article 10 ci-après).

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la société absorbante ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

La société absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la société absorbée en ses lieu et place et sera subrogée dans tous ses droits et obligations.

Elle prendra en charge les engagements donnés par la société absorbée et elle bénéficiera des engagements reçus par elle, tels qu'ils figurent hors bilan dans ses comptes et ce, le cas échéant, dans les limites fixées par le droit positif.

En outre, l'apport-fusion de la société absorbée est consenti et accepté aux charges, clauses et conditions ci-après.

7. DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS A TRANSMETTRE

Les actifs et les passifs de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est projetée, comprenaient au 29 février 2016, les éléments suivants estimés à leurs valeurs comptables :

7.1 ACTIFS PRIS EN CHARGE

DESIGNATION	BRUT (€)	AMORTISSEMENTS PROVISIONS (€)	NET (€)
Actif immobilisé :			
- Concessions, brevets et droits assimilés	3.943	3.943	
- Fonds commercial	259.000		259.000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	899.544	798.744	100.799
- Autres immobilisations corporelles	230.130	221.153	8.978
- Autres titres immobilisés	160		160
- Autres immobilisations financières	13.084		13.084
Actif circulant			
- Matières premières, approvisionnements	14.000		14.000

- Marchandises	74.163		74.163
- Avances et acomptes versés sur commandes	4.641		4.641
- Clients et comptes rattachés	102.369	17.781	84.588
- Autres créances	82.755		82.755
- Valeurs mobilières de placement	16		16
- Disponibilités	26.866		26.866
- Charges constatées d'avance	9.806		9.806
TOTAL DES ACTIFS APPORTES	1.720.477	1.041.621	678.856

7.2 PASSIFS PRIS EN CHARGE

DESIGNATION	NET (€)
Provisions pour risques et charges	61.163
Dettes :	
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	42.099
- Emprunts et dettes financières divers	126.451
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	279.371
- Dettes fiscales et sociales	79.557
- Autres dettes	620.000
TOTAL DES PASSIFS TRANSMIS	1.208.641
L'actif net apporté s'élève à	(-) 529.785

Indépendamment de l'actif et du passif ci-dessus désigné, la société absorbante bénéficiera des engagements reçus par la société absorbée et sera substituée à cette dernière dans la charge des engagements donnés par celle-ci.

L'apport ne comprend aucun immeuble ni droit immobilier.

8. CHARGES ET CONDITIONS GENERALES

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société absorbée par la société absorbante à la Date de Réalisation entraînera la dissolution sans liquidation de la société absorbée et la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société absorbante.

La société absorbante sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés par la société absorbée dès la réalisation définitive de la fusion, et dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation.

L'ensemble du passif de la société absorbée à la Date de Réalisation, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires, y compris les charges fiscales et d'enregistrement, occasionnés par la dissolution de la société absorbée, seront transmis à la société absorbante.

Il est précisé que la société absorbante assumera l'intégralité des dettes et charges de la société absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1^{er} mars 2016 et qui auraient été omises dans la comptabilité de la société absorbée.

Le passif et les engagements hors bilan seront supportés par la société absorbante, laquelle sera débitrice de ces dettes et autres obligations en lieu et place de la société absorbée sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers de la société absorbée.

La société absorbante sera subrogée dans tous les éventuels droits, actions et procédures judiciaires, administratives ou arbitrales, relatifs aux éléments et activité transmis par la société absorbée.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-14 du Code de commerce, les créanciers de la société absorbée et de la société absorbante dont la créance serait antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion pourront faire opposition dans un délai de trente jours à compter de la dernière insertion au Bulletin Officiel des annonces civiles et commerciales ou de la mise en ligne sur le site internet de la société absorbée et de la société absorbante dudit projet de fusion (avis de projet de fusion et le présent traité) opérant publicité du présent projet de fusion.

La société absorbante remplira toutes les formalités requises en vue de régulariser et de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actifs ou droits apportés, tous pouvoirs étant donnés à cet effet au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent traité.

La société absorbée déclare qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en cessation des paiements, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou amiable ou soumise à toute autre procédure assimilée.

9. REMUNERATION

9.1 ABSENCE DE RAPPORT D'ECHANGE

La société absorbante détenant au jour des présentes l'intégralité des parts sociales de la société absorbée, et s'engageant à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion, conformément au régime de la fusion simplifiée, l'apport-fusion de la société absorbée ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société absorbante.

9.2 MALI DE FUSION

La différence entre la valeur nette comptable des parts sociales de la société absorbée dans les livres de la société absorbante telle que figurant dans les comptes au 29 février 2016 et la valeur de l'actif net apporté constituera un boni ou un mali de fusion qui suivra le régime prévu par le règlement CRC n° 2004- 01.

En l'espèce, la différence entre la valeur nette comptable des titres des parts sociales de la société absorbée qui s'élève à 375.497 euros et le montant de l'actif net apporté qui est fixé à (-) 529.785 euros, constitue un mali de fusion de 905.282 euros, qui sera affecté en

immobilisations corporelles et incorporelles.

10. DATE DE REALISATION DE LA FUSION - PROPRIETE - JOUISSANCE

Monsieur Alessandro RAMPOLDI déclare que conformément aux dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par les associés d'IVS FRANCE, ni par l'associé unique de MOKAFE DISTRIBUTION.

En outre, Monsieur Alessandro RAMPOLDI déclare à la date des présentes, qu'à sa connaissance, les associés d'IVS FRANCE n'envisagent pas d'user de la faculté offerte par l'article susvisé, de demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

En conséquence, les sociétés participantes conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive à la date du 21 juillet 2016, sous réserve que la publicité prescrite par l'article L 236-6 alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. La date à laquelle la fusion sera définitivement réalisée s'entend, dans les présentes, de la "Date de Réalisation".

La société absorbante sera propriétaire des biens apportés par la société absorbée à compter du jour de la Date de Réalisation. Elle en aura jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} mars 2016.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives (tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents au patrimoine apporté), engagé par la société absorbée depuis le 1^{er} mars 2016 jusqu'à la Date de Réalisation, seront considérés comme l'ayant été par la société absorbante, ladite société acceptant dès maintenant de prendre au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} mars 2016.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée.

11. DECLARATIONS FISCALES

11.1 IMPOT SUR LES SOCIETES

La société absorbée et la société absorbante déclarent placer la présente opération sous le régime fiscal de faveur des fusions, tel qu'il est défini à l'article 210-A du Code Général des Impôts.

Elles déclarent qu'elles relèvent l'une et l'autre du régime fiscal des sociétés de capitaux.

En conséquence, la société absorbante s'engage à :

- Prendre à son passif les provisions de la société absorbée dont l'imposition aurait été différée ainsi que s'il y a lieu, la réserve spéciale des plus-values à long terme soumises

antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit et la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuations des cours ;

- Se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont l'imposition aurait, le cas échéant, été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- Calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont transmises par fusion d'après la valeur qu'elles avaient, d'un point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;
- Réintégrer, dans ses bénéfices imposables, les plus-values dégagées lors de la transmission par fusion des biens amortissables, et ce, dans les conditions fixées par le paragraphe d de l'article 210- A 3° du Code Général des Impôts. En cas de cession d'un bien amortissable, la société absorbante soumettra à l'imposition immédiate la fraction de la plus-value afférente au bien cédé qui n'a pas encore été réintégrée ;
- Inscrire, à son bilan les éléments autres que les immobilisations reçus de la société absorbée pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou à défaut, comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient la fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;
- Les droits afférents à un contrat de crédit-bail étant assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application de l'article 210 A-5 du CGI, calculer, en tant que de besoin, la plus-value réalisée à l'occasion de la cession ultérieure des droits afférents à un contrat de crédit-bail d'après la valeur que ces droits avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée, et
- Conserver les titres de participation que la société absorbée aurait acquis depuis moins de deux ans et pour lesquels elle aurait opté pour le régime des sociétés mères et filiales prévu à l'article 145 du CGI.

11.2 FOURNITURE D'UN ETAT CONFORME (ARTICLE 54 SEPTIES 1 DU CGI)

Conformément à l'article 54 septies 1 du CGI, la société absorbante s'engage à joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration fiscale faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans l'apport-fusion de la société absorbée, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés et, s'il y a lieu, la valeur du mali technique de fusion mentionné au troisième alinéa du 1 de l'article 210 A.

Ce même état de suivi devra être joint par la société absorbée à sa déclaration de cessation d'activité dans les 60 jours de la publication de la fusion.

11.3 TENUE D'UN REGISTRE DE SUIVI DES PLUS-VALUES (ARTICLE 54 SEPTIES II DU CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 54 septies II du CGI, la société absorbante s'engage à porter sur un registre spécial, à tenir à disposition de l'administration fiscale, les plus-values dégagées lors de l'apport des éléments d'actifs non amortissables qui

bénéficient d'un sursis d'imposition, en application du régime spécial de l'article 201 A du CGI. De plus la société absorbante s'engage à reprendre tous les engagements souscrits par la société absorbée lors de la participation par cette dernière à des opérations antérieures à la présente fusion (apport partiel d'actif, fusion, scission, transmission universelle de patrimoine, etc.).

11.4 DECLARATIONS A EFFECTUER PAR LA SOCIETE ABSORBEE

Conformément aux dispositions de l'article 201.I du CGI, la société absorbée s'engage à informer l'administration fiscale de sa cessation d'activité. Par ailleurs, la société absorbée s'engage à souscrire, dans un délai de 60 jours, une déclaration de ses résultats non encore imposée devant faire l'objet d'une imposition immédiate, ainsi que l'état de suivi des plus-values d'apport exonérées lors de la fusion conformément à l'article 54 septies 1 du CGI.

11.5 INTEGRATION DES RESULTATS DE LA SOCIETE ABSORBEE DEPUIS LA DATE D'EFFET

Par ailleurs, le présent apport-fusion prenant effet, comptablement et fiscalement, rétroactivement au 1er mars 2016, les résultats de la société absorbée réalisés depuis cette date seront compris dans le résultat qu'arrêtera la société absorbante suite à la fusion.

11.6 REPRISE DES ECRITURES COMPTABLES DE LA SOCIETE ABSORBEE

L'ensemble des apports étant transcrits sur la base de la valeur nette comptable, la société absorbante reprendra à son bilan les écritures comptables de la société absorbée (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuera de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée.

11.7 CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

La société absorbée et la société absorbante s'engagent à adresser chacune au service des impôts dont elle dépend, un formulaire 2537 SD pour le transfert à la société absorbante de la créance de crédit d'impôt recherche dont dispose, le cas échéant, la société absorbée.

11.8 T.V.A.

La présente opération emportant transmission d'une universalité de biens entre redevables de la TVA est placée sous le régime défini par l'article 257 bis du CGI qui prévoit la dispense de taxation à la TVA des livraisons de biens et prestations de services réalisés entre redevables de la TVA et intervenant dans le cadre de la transmission d'une universalité totale, ou partielle, de biens. La société absorbante déclare avoir pour intention d'exploiter l'universalité de biens transmise du fait de la fusion et non simplement de liquider l'activité concernée.

En contrepartie, la société absorbante, qui continue la personne de la société absorbée et se trouve subrogée dans ses droits et obligations, s'engage à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens en cause et à procéder, le cas échéant, aux régularisations notamment prévues à l'article 207 de l'annexe II au Code général des impôts, notamment du droit à déduction et les taxations de cession ou de livraisons à soi-même, qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient incombées à la société absorbée si cette dernière

avait continué elle-même son exploitation.

Par application de ces dispositions, en ce qui concernerait les biens apportés entrant dans le champ d'application de la TVA immobilière, la société absorbante, déclare et reconnaît expressément que la présente transmission de patrimoine sera réputée inexistante pour l'application de l'article 257-7° du code général des impôts.

Enfin, conformément aux exigences de l'article 287-5-c du Code général des impôts, le montant total hors taxe de la transmission sera reporté sur les déclarations de chiffre d'affaires de la société absorbée et de la société absorbante, souscrites au titre du mois d'effet de la présente fusion. Ce montant sera mentionné sur la ligne "Autres opérations non-imposables".

La société absorbée déclare transférer purement et simplement à la société absorbante, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de TVA dont elle disposerait à la Date de Réalisation.

11.9 AUTRES DISPOSITIONS

Participation des employeurs à l'effort de construction

En application de l'article 163 de l'Annexe II du Code général des impôts et de l'article R.313-4 du code de la construction et de l'habitation, la société absorbante s'engage à prendre à sa charge la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction instituée par la loi du 28 juin 1963 et auxquelles la société absorbée resterait soumise, lors de la réalisation définitive de la fusion.

La société absorbante s'engage notamment à reprendre à son bilan les investissements réalisés antérieurement par la société absorbée et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à cette dernière du chef de ces investissements.

La société absorbante reprendra cet engagement dans la déclaration souscrite en matière de participation à l'effort de construction afférente à l'année en cours et à procéder au versement de la cotisation restant due le cas échéant.

La société absorbante demande en tant que de besoin à bénéficier de la faculté de report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisés par la société absorbée et existants à la Date de Réalisation définitive de la fusion.

Opérations antérieures

La société absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société absorbée à l'occasion d'opérations de fusions, de scissions, opérations d'apports partiels d'actifs, ou de toute autre opération assimilée, soumise au régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires ou soumises à tout autre report ou sursis d'imposition.

Taxe d'apprentissage. Participation à la formation professionnelle continue et contribution sociale de solidarité des sociétés

La société absorbante sera subrogée à compter de la Date de Réalisation, dans les droits et obligations de la société absorbée en ce qui concerne :

- La participation au financement de la formation professionnelle continue,
- La taxe d'apprentissage,

- La contribution sociale de solidarité des sociétés.

Notamment, la société absorbante s'oblige à prendre en charge la taxe d'apprentissage et la participation des employeurs à la formation professionnelle continue qui pourraient demeurer dues par la société absorbée au jour de la Date de Réalisation définitive de la fusion et à procéder, aux déclarations et versements requis. Elle bénéficiera, le cas échéant, de la faculté de report de l'excédent de dépenses prévue à l'article 235 ter GA- O bis du code général des impôts.

Subrogation générale

De façon générale, la société absorbée se substituera de plein droit à la société absorbée pour tous les droits et obligations de la société absorbée concernant les autres impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge au titre de la fusion et même n'ayant pas fait l'objet d'une mention expresse dans la présente déclaration.

13 ENREGISTREMENT

La Fusion intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité de l'enregistrement sera donc effectuée au droit fixe de 500 €.

14 ABSENCE DE DEMANDE D'AGREMENT

Bien que la société absorbée dispose de pertes fiscales reportables, aucune demande d'agrément ne sera déposée avant la Date de Réalisation définitive de la fusion auprès de l'administration fiscale pour le transfert de ces déficits fiscaux.

15 CONTRATS DE TRAVAIL

La société absorbée prendra l'ensemble du personnel de la société absorbée. Conformément aux dispositions de l'article L 1224-1 du Code de travail, la société absorbée sera, par le seul fait de la réalisation de la présente fusion, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des stipulations de tous contrats de travail existants au jour du transfert.

16 DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Du fait de la fusion, la propriété pleine et entière ou le droit d'usage des droits de propriété intellectuelle détenus par la société absorbée seront transférés à la société absorbante.

17 STIPULATIONS DIVERSES

17.1 FORMALITES ET POUVOIRS

Le présent traité sera déposé au greffe du Tribunal de commerce par chacune des sociétés participantes, soit en ce qui concerne la société absorbante, au Greffe du Tribunal de commerce de Pontoise et en ce qui concerne la société absorbée, le Greffe du Tribunal de commerce de Créteil, conformément à la réglementation en vigueur.

Les sociétés participantes n'entendent pas user de la faculté prévue à l'article R 236-2 du Code de Commerce, prévoyant l'insertion de l'avis de fusion des sociétés IVS FRANCE et MOKAFE DISTRIBUTION au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC), et au BALO et se déchargent de cette insertion au BODACC et au BALO en usant de la faculté offerte par l'article R 236-2-1 du Code de Commerce disposant que « *l'insertion prévue à l'article R 236-2 n'est pas requise lorsque, pendant une période ininterrompue commençant au plus tard trente jours avant la date fixée pour l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion ou de scission, la société publie sur son site internet le projet de fusion ou de scission, dans des conditions de nature à garantir la sécurité et l'authenticité des documents* ».

Le projet de traité de fusion des sociétés participantes sera publié sur le site internet des sociétés IVS FRANCE et MOKAFE DISTRIBUTION, à savoir :

<http://www.ivsfrance.com/>

<http://www.mokafe.fr/>

Les sociétés participantes s'engagent à donner les signatures nécessaires à l'accomplissement de toutes formalités relatives à l'opération projetée.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, ainsi que, plus généralement, pour effectuer toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de la réalisation de la fusion et, notamment, les dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce.

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Alessandro RAMPOLDI, agissant au nom et pour le compte tant de la société absorbée que de la société absorbante, à l'effet de :

- Poursuivre la réalisation définitive de l'opération de fusion ;
- Répéter, si besoin était, la transmission du patrimoine de la société absorbée à la société absorbante : établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires ; accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la société absorbée ; et enfin
- Remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

17.2 FRAIS ET DROITS

Les frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion seront supportés par la société absorbante.

17.3 REMISE DE TITRES

Il sera remis à la société absorbante à la Date de Réalisation, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des titres et droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la société absorbée à la société absorbante.

17.4 ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

17.5 MODIFICATION DU PRECEDENT TRAITE DE FUSION

Le présent projet modifié de traité de fusion simplifiée annule et remplace le précédent projet de traité de fusion simplifiée signé entre les parties en date du 7 juin 2016.

Fait en cinq exemplaires originaux avec deux annexes.

A Corneilles-en-Parisis

Le 16 juin 2016



Pour la Société Absorbante
Alessandro RAMPOLDI



Pour la Société Absorbée
Alessandro RAMPOLDI

ANNEXE 1
Comptes sociaux au 29 février 2016
MOKAFE DISTRIBUTION

MOKAFE DISTRIBUTION

4 RUE DE L'ARCHEVECHE

94220 CHARENTON LE PONT

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 29/02/2016

édité le 01/04/2016

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 29/02/2016

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 01/04/2016

ACTIF	du 01/01/2016 au 29/02/2016 (2 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	3 943	3 943				
Fonds commercial	259 000		259 000	38,15	259 000	38,60
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	899 544	798 744	100 799	14,85	103 297	15,40
Autres immobilisations corporelles	230 130	221 153	8 978	1,32	8 544	1,27
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	160		160	0,02	160	0,02
Prêts						
Autres immobilisations financières	13 084		13 084	1,93	13 084	1,85
TOTAL (I)	1 405 860	1 023 840	382 021	56,27	384 086	57,24
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	14 000		14 000	2,08	14 000	2,08
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	74 163		74 163	10,92	69 765	10,40
Avances & acomptes versés sur commandes	4 641		4 641	0,68	4 641	0,68
Clients et comptes rattachés	102 369	17 781	84 588	12,46	86 467	12,88
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 567		1 567	0,23	786	0,12
. Personnel					545	0,08
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	19 195		19 195	2,83	16 319	2,43
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 160		13 160	1,94	11 013	1,64
. Autres	48 833		48 833	7,19	18 016	2,89
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	16		16	0,00	16	0,00
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	26 866		26 866	3,96	54 145	8,07
Charges constatées d'avance	9 806		9 806	1,44	11 154	1,66
TOTAL (II)	314 617	17 781	296 836	43,73	286 868	42,76
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 720 477	1 041 621	678 856	100,00	670 954	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2016 au 29/02/2016

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 01/04/2016

PASSIF	du 01/01/2016 au 29/02/2016 (2 mois)		du 01/01/2015 au 31/12/2015 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 145 000)	145 000	21,36	145 000	21,61
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	291	0,04	291	0,04
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	10 000	1,47	10 000	1,49
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-696 969	-102,66	-829 148	-123,57
Résultat de l'exercice	11 893	1,75	132 179	19,70
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	-529 785	-78,03	-541 678	-80,72
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	45 000	6,63	45 000	6,71
Provisions pour charges	16 163	2,38	16 163	2,41
TOTAL (III)	61 163	9,01	61 163	9,12
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	41 922	6,18	55 519	8,27
. Découverts, concours bancaires	177	0,03	431	0,06
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	126 451	18,63	126 451	18,85
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	279 371	41,15	283 295	42,22
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	24 487	3,61	25 944	3,87
. Organismes sociaux	42 998	6,33	40 517	6,04
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 033	1,63	10 694	1,59
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 039	0,15	5 462	0,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	620 000	91,33	603 156	89,90
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	1 147 478	169,03	1 151 468	171,82
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	678 856	100,00	670 954	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 29/02/2016

Présenté en Euros

Edité le 01/04/2016

- Avec comptes substitués

COMPTES DE RÉSULTAT	du 01/01/2016 au 29/02/2016 (2 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (2 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	303 392		303 392	100,03	1 765 222	99,98	-1 461 830	-82,80
Production vendue biens								
Production vendue services	-101		-101	-0,02	300	0,02	-401	-133,66
Chiffres d'Affaires Nets	303 291		303 291	100,00	1 765 522	100,00	-1 462 231	-82,81
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			259	0,09	15 679	0,89	-15 420	-98,34
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)			303 550	100,09	1 781 201	100,89	-1 477 651	-82,95
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			101 084	33,33	629 903	35,68	-528 819	-83,94
Variation de stock (marchandises)			-4 398	-1,44	-4 417	-0,24	19	0,43
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					-4 000	-0,22	4 000	-100,00
Autres achats et charges externes			82 839	27,31	511 307	28,96	-428 468	-83,79
Impôts, taxes et versements assimilés			923	0,30	10 054	0,57	-9 131	-90,81
Salaires et traitements			66 621	21,97	341 654	19,35	-275 033	-80,49
Charges sociales			21 595	7,12	99 056	5,61	-77 461	-78,19
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 074	2,66	48 448	2,74	-40 374	-83,32
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 387	0,79	1 531	0,09	856	55,91
Dotations aux provisions pour risques et charges					16 163	0,92	-16 163	-100,00
Autres charges			17	0,01	-870	-0,04	887	101,95
Total des charges d'exploitation (II)			279 141	92,04	1 648 830	93,39	-1 369 689	-83,06
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			24 409	8,05	132 371	7,50	-107 962	-81,55
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			8 664	2,86	52 276	2,96	-43 612	-83,42
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			8 664	2,86	52 276	2,96	-43 612	-83,42
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-8 664	-2,85	-52 276	-2,95	43 612	83,43
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			15 746	5,19	80 095	4,54	-64 349	-80,33

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 29/02/2016

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 01/04/2016

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2016 au 29/02/2016 (2 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (2 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	534	0,18	44 184	2,50	-43 650	-98,78
Produits exceptionnels sur opérations en capital			105 992	6,00	-105 992	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges			102 800	5,82	-102 800	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)	534	0,18	252 977	14,33	-252 443	-99,78
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 387	1,45	110 372	6,25	-105 985	-96,02
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			45 520	2,58	-45 520	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			45 000	2,55	-45 000	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	4 387	1,45	200 892	11,38	-196 505	-97,81
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 853	-1,26	52 084	2,95	-55 937	-107,38
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	304 084	100,26	2 034 177	115,22	-1 730 093	-85,04
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	292 191	96,34	1 901 998	107,73	-1 609 807	-84,63
RÉSULTAT NET	11 893	3,92	132 179	7,49	-120 286	-90,99
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	7 418	2,45	62 611	3,55	-55 193	-88,14
Dont Crédit-bail immobilier						

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 29/02/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 01/04/2016

- Avec comptes substitués

ACTIF	du 01/01/2016 au 29/02/2016 (2 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	3 943	3 943				
20500000 CONCESS.BREVETS LICENCE	3 943		3 943	0,58	3 943	0,59
28050000 AMORT.CONC.BREVETS LICENCE		3 943	-3 943	-0,57	-3 943	-0,58
Fonds commercial	259 000		259 000	38,15	259 000	38,60
20700000 FONDS COMMERCIAL	172 000		172 000	25,34	172 000	25,64
20710000 FONDS COMMERCE CAFEMATIC	87 000		87 000	12,82	87 000	12,87
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	899 544	798 744	100 799	14,85	103 297	15,40
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	899 544		899 544	132,51	894 970	133,39
28154000 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL		798 744	-798 744	-117,85	-791 673	-117,98
Autres immobilisations corporelles	230 130	221 153	8 978	1,32	8 544	1,27
21810000 AGENCEMENT	175 583		175 583	25,86	175 583	26,17
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	8 549		8 549	1,26	7 114	1,06
21830000 MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	44 538		44 538	6,56	44 538	6,64
21840000 MOBILIERS	1 460		1 460	0,22	1 460	0,22
28181000 AMORT.AG.CONS.DIVERSES		173 701	-173 701	-25,58	-173 348	-25,83
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		7 177	-7 177	-1,05	-7 114	-1,05
28183000 AMORT.MAT.BUREAU INFORMATIQUE		39 252	-39 252	-5,77	-38 728	-5,76
28184000 AMORTS MOBILIERS		1 022	-1 022	-0,14	-961	-0,13
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	160		160	0,02	160	0,02
27100000 TITRES IMMOBILISES / DROIT DE PROPRIÉTÉ	160		160	0,02	160	0,02
Prêts						
Autres immobilisations financières	13 084		13 084	1,93	13 084	1,95
27500000 DEPOT ET CAUTIONNEMENT	4 025		4 025	0,59	4 025	0,60
27520000 DEPOT GIE CHARENTON	9 059		9 059	1,33	9 059	1,35
TOTAL (I)	1 405 860	1 023 840	382 021	56,27	384 086	57,24
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	14 000		14 000	2,06	14 000	2,09
32200000 STOCKS PIECES DETACHEES	14 000		14 000	2,06	14 000	2,09
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	74 163		74 163	10,92	69 765	10,40
37000000 STOCK MARCHANDISES	74 163		74 163	10,92	69 765	10,40
Avances & acomptes versés sur commandes	4 641		4 641	0,68	4 641	0,69
40910000 FOURNS ACPTÉ S/ COMMANDE	4 641		4 641	0,68	4 641	0,69
Clients et comptes rattachés	102 369	17 781	84 588	12,46	86 467	12,89
41100000 CLIENTS DIST 19.60%	15 872		15 872	2,34	21 327	3,18
41170000 CLIENTS RETENUE DE GARANTIE	2 075		2 075	0,31	2 075	0,31
41600000 CLIENTS DOUTEUX	20 444		20 444	3,01	17 685	2,64

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 29/02/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 01/04/2016

ACTIF	du 01/01/2016 au 29/02/2016 (2 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	63 978		63 978	9,42	60 775	9,08
49100000 PROV.DEPREC.CLIENTS		17 781	-17 781	-2,61	-15 394	-2,28
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 567		1 567	0,23	786	0,12
40110000 FOURNISSEURS	1 567		1 567	0,23	786	0,12
. Personnel					545	0,08
42100000 REM					545	0,08
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	19 195		19 195	2,83	16 319	2,43
44400000 ETAT IMPOTS A PAYER	19 195		19 195	2,83	16 319	2,43
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 160		13 160	1,94	11 013	1,64
44560550 TVA DED Matière première 5.5%	1		1	0,00		
44566000 TVA DEDUCTIBLE S/BIENS	555		555	0,08	555	0,08
44566020 TVA DEDUCTIBLE 20%	6 053		6 053	0,89	1 588	0,24
44570000 TVA COLLECTEE 19.60 %					135	0,02
44570010 TVA COLLECTEE 10%					715	0,11
44570020 TVA COLLECTEE 20%					237	0,04
44571000 TVA COLLECTEE 5.5 %					432	0,06
44586000 TVA S/FRES NON PARVENUES	6 551		6 551	0,97	7 353	1,10
. Autres	48 833		48 833	7,19	18 016	2,69
40980000 FRS- AVOIR A RECEVOIR	77		77	0,01	396	0,06
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	524		524	0,08	524	0,08
46700000 DECAISSEMENT FACTOR	4 322		4 322	0,64		
46740000 NATIXIS FACTOR	20 932		20 932	3,08	1 090	0,16
46741000 NATIXIS FD GIE	22 978		22 978	3,38	16 006	2,39
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	16		16	0,00	16	0,00
50300000 VALEUR MOBILIERE DE PLACEMENT	16		16	0,00	16	0,00
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	26 866		26 866	3,96	54 145	8,07
51260000 HSBC	1 917		1 917	0,28	30 383	4,53
51265200 BRED MOKA FINANCE	169		169	0,02	25	0,00
53100000 CAISSE	23 411		23 411	3,45	23 411	3,49
53110000 CAISSE MAGASIN	686		686	0,10	247	0,04
53120000 CAISSE ADMINISTRATIVE	683		683	0,10	80	0,01
Charges constatées d'avance	9 806		9 806	1,44	11 154	1,68
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	9 806		9 806	1,44	11 154	1,68
TOTAL (II)	314 617	17 781	296 836	43,73	286 868	42,76
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 720 477	1 041 621	678 856	100,00	670 954	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2016 au 29/02/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 01/04/2016

- Avec comptes substitués

PASSIF

du 01/01/2016
au 29/02/2016
(2 mois)du 01/01/2015
au 31/12/2015
(12 mois)**Capitaux propres**

Capital social ou individuel (dont versé : 145 000)

10130000 CAPITAL APPELE VERSE

145 000 21,36 145 000 21,61
145 000 21,36 145 000 21,61

Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

10420000 PRIME DE FUSION

291 0,04 291 0,04
291 0,04 291 0,04

Ecart de réévaluation

Réserve légale

10611000 RESERVE LEGALE PROP.DITE

10 000 1,47 10 000 1,49
10 000 1,47 10 000 1,49

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR

-696 969 -102,66 -829 148 -123,57
-696 969 -102,66 -829 148 -123,57**Résultat de l'exercice**

11 893 1,75 132 179 19,70

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL(I) -529 785 -78,03 -541 678 -80,72

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL(II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

15110000 PROVISIONS POUR LITIGES

45 000 6,63 45 000 6,71
45 000 6,63 45 000 6,71

Provisions pour charges

15800000 AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES

16 163 2,38 16 163 2,41
16 163 2,38 16 163 2,41**TOTAL (III)** 61 163 9,01 61 163 9,12**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

16412000 EMPRUNT BREDR ACHAT SDC

41 922 6,18 55 519 8,27
41 922 6,18 55 519 8,27

. Découverts, concours bancaires

51980000 INT. COURUS SUR CONCOURS BANCAIRES

177 0,03 431 0,06
177 0,03 431 0,06

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

45140000 MOKA HOLDING

45500000 ASSOCIES COMPTES COURANTS

126 451 18,63 126 451 18,85
70 451 10,38 70 451 10,50
56 000 8,25 56 000 8,35

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

40110000 FOURNISSEURS

40810000 FOURNIS.FACT.NON PARVENUES

40811000 FOURNISSEURS FAC NON PARV REDEVANCE

279 371 41,15 283 295 42,22
238 302 35,10 232 163 34,80
15 005 2,21 10 222 1,52
26 064 3,84 40 910 6,10

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

42100000 REM

42710000 OPPOSITION SALAIRE

42820000 CONGES A PAYER

24 487 3,61 25 944 3,87
3 092 0,46 4 420 0,86
90 0,01
21 305 3,14 21 524 3,21

. Organismes sociaux

42 998 6,33 40 517 5,04

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2016 au 29/02/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 01/04/2016

- Avec comptes substitués

PASSIF	du 01/01/2016 au 29/02/2016 (2 mois)	du 01/01/2015 au 31/12/2015 (12 mois)
43100000 URSSAF	10 414	8 442
43710000 REUNICA	2 370	6 639
43740000 PREVOYANCE	215	293
43750000 MUTUEL MIEUX ETRE	269	
43820000 ORG.SOC.CH/CONGES PAYES	9 587	9 686
43861500 COTISATION TNS 2015	15 457	15 457
43861600 COTISATIONS TNS 2016	4 686	
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 033	10 694
44551000 TVA A DECAISSER	1 961	544
44562000 TVA DEDUCTIBLE S/IMMOBILISATIONS	2	
44570010 TVA COLLECTEE 10%	100	
44570020 TVA COLLECTEE 20%	23	
44571000 TVA COLLECTEE 5.5 %	39	
44587000 TVA COLLECTEE S/FAC A ETABLIR	8 907	10 129
44587500 TVA SUR AVOIRS A RECEVOIR		21
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 039	5 462
44860001 CHARGES A PAYER S/SALAIRES	1 039	5 462
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	620 000	603 156
41100000 CLIENTS DIST 19.60%	18 396	373
41900000 CLIENT AVOIR A ETABLIR	609	
46720000 NDF PHILIPPE SAUZAY	245	532
46761000 PRET REMBOURSABLE PAR P SOCIALES	400 000	400 000
46762000 PRET GASTON IN FINE	200 000	200 000
46860000 DIVERS-CHARGES A PAYER	750	2 250
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	1 147 478	1 151 468
Ecart de conversion passif	(V)	
TOTAL PASSIF (I à V)	678 856	670 954

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 29/02/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 01/04/2016

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/01/2016 au 29/02/2016 (2 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (2 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	303 392		303 392	100,03	1 765 222	99,98	-1 461 830	-82,80
70700001 VENTES EXO TVA					68	0,00	-68	-100,00
70700010 VENTES 10%	82 427		82 427	27,18	440 548	24,95	-358 121	-81,28
70700020 VENTES 20%	23 313		23 313	7,69	143 046	8,10	-119 733	-83,69
70710000 VENTES 5.5 %	5 793		5 793	1,91	64 832	3,67	-59 039	-91,05
70720002 RECETTES MONAYEURS 5.5%	92 924		92 924	30,64	444 939	25,20	-352 015	-79,11
70720010 RECETTES MONAYEURS 10%	84 931		84 931	28,00	599 799	33,97	-514 868	-85,83
70720200 RECETTES MONAYEURS 20%	14 005		14 005	4,62	71 636	4,06	-57 631	-80,44
70721002 RECETTES MONEO 5.5%					139	0,01	-139	-100,00
70721010 RECETTES MONEO 10%					193	0,01	-193	-100,00
70721020 RECETTES MONEO 20%					23	0,00	-23	-100,00
Production vendue biens								
Production vendue services	-101		-101	-0,02	300	0,02	-401	-133,66
70800000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXE	-101		-101	-0,02	300	0,02	-401	-133,66
Chiffres d'Affaires Nets	303 291		303 291	100,00	1 765 522	100,00	-1 462 231	-82,81
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			259	0,09	15 679	0,89	-15 420	-98,34
78174000 REPRISE PROV CLIENTS DOUTEUX					687	0,04	-687	-100,00
79100000 TRANFERT DE CHARGES			259	0,09	14 992	0,85	-14 733	-98,26
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)			303 550	100,09	1 781 201	100,89	-1 477 651	-82,95
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			101 084	33,33	629 903	35,68	-528 819	-83,94
60710000 ACHATS MSES			97 135	32,03	613 438	34,75	-516 303	-84,16
60720000 GOBELETS, SPATULES			13 938	4,60	81 522	4,62	-67 584	-82,89
60970000 RRRO/ACH. MARCHANDISES			-9 989	-3,28	-59 934	-3,38	49 945	83,33
60971000 RRO S/PIECE DETACHE MACHINE					-5 123	-0,28	5 123	-100,00
Variation de stock (marchandises)			-4 398	-1,44	-4 417	-0,24	19	0,43
60370000 VARIATION DE STOCK DE MARCHAND			-4 398	-1,44	-4 417	-0,24	19	0,43
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					-4 000	-0,22	4 000	-100,00
60322000 VARIATION STOCK PIECES DETACHE					-4 000	-0,22	4 000	-100,00
Autres achats et charges externes			82 839	27,31	511 307	28,96	-428 468	-83,79
60614000 ESSENCE			287	0,09	3 262	0,18	-2 975	-91,19
60620000 EDF GDF			906	0,30	5 153	0,29	-4 247	-82,41
60621000 GAZ INDUSTRIEL AIR LIQUIDE			1 302	0,43	6 350	0,36	-5 048	-79,49
60630001 PIECES DETACHEES MACHINES BRITA			1 565	0,52	12 321	0,70	-10 756	-87,29
60630002 PIECES DETACHEES MACHINES ESP			638	0,21	6 220	0,35	-5 582	-89,73
60630003 PIECES DETACHEES MACHINES NECTA			464	0,15	6 435	0,36	-5 971	-92,78
60630004 PIECES DETACHEES MACHINES DIFCAA			2 107	0,69	17 347	0,98	-15 240	-87,84
60630005 PIECES DETACHEES MACHINES AUTRES FOURNISSEURS			822	0,27	10 145	0,57	-9 323	-91,89
60631000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP			1 009	0,33	14 647	0,83	-13 638	-93,10
60640000 CARBURANT			4 680	1,54	31 424	1,78	-26 744	-85,10
60641000 FOURNIT.ADMINISTRATIVE			1 060	0,35	4 973	0,28	-3 913	-78,67
61100100 SOUS-TRAITANT PREST APPRO			6 287	2,07	28 449	1,61	-22 162	-77,89
61100300 SOUS-TRAITANT PREST ATELIER/SA			445	0,15	5 395	0,31	-4 950	-91,74
61219923 CREDIT BAIL CIT 33					246	0,01	-246	-100,00
61219924 CREDIT BAIL CIT 0085511170034					360	0,02	-360	-100,00
61219925 CIT 035					691	0,04	-691	-100,00
61219926 CIT GROUP LOCA 36			175	0,06	1 052	0,06	-877	-83,36
61219927 CIT 37					2 573	0,15	-2 573	-100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 29/02/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 01/04/2016

- Avec comptes substitués

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2016 au 29/02/2016 (2 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (2 / 12)	%
61220023 LEASE GROUP R0229784			927	0,05	-927	-100,00
61220024 LEASE GROUP S0008505			951	0,05	-951	-100,00
61220025 LEASE GROUP R0224500			1 536	0,09	-1 536	-100,00
61220026 LEASE GROUP S0017759			3 004	0,17	-3 004	-100,00
61220028 LEASE GROUP S0069080			5 786	0,33	-5 786	-100,00
61220031 BNP LEASING P.EXPERT BB-698-AT	980	0,32	4 510	0,26	-3 530	-78,26
61220032 BNP LEASING P.EXPERT BB-689-RJ	980	0,32	4 510	0,26	-3 530	-78,26
61220033 BNP LEASING P.EXPERT BC-721-AT	980	0,32	4 510	0,26	-3 530	-78,26
61220034 BNP LEASING P.EXPERT BC-687-AT	980	0,32	4 510	0,26	-3 530	-78,26
61220035 BNP LEASING P.EXPERT BB-713-RJ			4 510	0,26	-4 510	-100,00
61220037 BNP LEASING P.EXPERT BB-025-TC	980	0,32	4 510	0,26	-3 530	-78,26
61220038 BNP LEASING P.EXPERT BB-793-QJ	980	0,32	4 510	0,26	-3 530	-78,26
61220040 BNP LEASE S0252848	753	0,25	2 580	0,15	-1 827	-70,80
61220041 BNP S0215239 FONTAINES HARMONY			694	0,04	-694	-100,00
61220043 BNP LEASE T0170294	282	0,09	2 325	0,13	-2 043	-87,86
61220047 BNP LEASE U0014708			5 210	0,30	-5 210	-100,00
61220053 BNP LEASE U0088126			5 013	0,28	-5 013	-100,00
61220054 BNP LEASE U0159713	502	0,17	3 014	0,17	-2 512	-83,33
61230100 PEUGEOT FINANC. G5220932	715	0,24	4 288	0,24	-3 573	-83,32
61230200 PEUGEOT FINANC. F5220970	767	0,25	4 604	0,26	-3 837	-83,33
61230300 PEUGEOT FINAN F5366478	748	0,25	4 485	0,25	-3 737	-83,31
61240000 LIXXBAIL CT247376FEO RICOH PHT			1 286	0,07	-1 286	-100,00
61330000 LOYER CHARENTON	6 354	2,10	37 816	2,14	-31 462	-83,19
61351000 LOC. MATERIEL TRANSPORT			1 882	0,11	-1 882	-100,00
61370000 LOCATION LOCAM TELEMETRIE 7 BOOSTER			700	0,04	-700	-100,00
61373000 LOCAM CTRACK 12 BOIT.+ASSIT.CONNECT			348	0,02	-348	-100,00
61374000 LOCAM 0865948			1 728	0,10	-1 728	-100,00
61377000 LOCAM 0866147			270	0,02	-270	-100,00
61380000 LOCATIONS DIVERSES	236	0,08	2 849	0,16	-2 613	-91,71
61381000 LOCATION MOKA MACHINES			17 362	0,98	-17 362	-100,00
61510000 ENTRETIEN REPARATION			4 005	0,23	-4 005	-100,00
61512000 MAINT. SERVICE TELEMETRIE DIST	1 310	0,43	8 546	0,48	-7 236	-84,66
61520000 ENTRETIEN VEHICULE	2 911	0,96	21 062	1,19	-18 151	-86,17
61561000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 425	0,47	638	0,04	787	123,35
61561100 MAINTENANCE COPIEUR	15	0,00	45	0,00	-30	-66,66
61600000 ASSURANCES DIVERSES	3 440	1,13	21 713	1,23	-18 273	-84,15
61610000 ASSURANCE LEASING	53	0,02	396	0,02	-343	-86,61
61851000 FORMATION			450	0,03	-450	-100,00
62200000 COMMIS&COURT. S/VENTES	7 181	2,37	45 227	2,56	-38 046	-84,11
62250000 REMUNERATION AFFACTURAGE	1 799	0,59	11 025	0,62	-9 226	-83,67
62260000 HONORAIRES	14 591	4,81	25 839	1,46	-11 248	-43,52
62270000 FRAIS D'ACTES			133	0,01	-133	-100,00
62300000 PUBLICITE	69	0,02	4 456	0,25	-4 387	-98,44
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS			611	0,03	-611	-100,00
62340000 CADEAUX CLIENTELE			303	0,02	-303	-100,00
62341000 CADEAUX SALARIES			1 816	0,10	-1 816	-100,00
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES			4 852	0,27	-4 852	-100,00
62410000 TRANSPORT S/ACHATS	71	0,02	760	0,04	-689	-90,65
62411000 TRANSPORTS LIVRAISONS CLIENTS	329	0,11	2 288	0,13	-1 959	-85,61
62420000 TRANSPORT	2 564	0,85	19 258	1,08	-16 694	-86,68
62430000 TRANSPORT DE FONDS	2 003	0,66	12 540	0,71	-10 537	-84,02
62510000 FRAIS DEPLACEMENT	1 075	0,35	3 470	0,20	-2 395	-69,01
62570000 FRAIS RECEPTIONS	1 067	0,35	4 494	0,25	-3 427	-76,25
62610000 TELEPHONE	417	0,14	2 208	0,13	-1 791	-81,10
62620000 GOOGLE	2 000	0,66	1 003	0,06	997	99,40
62630000 PORTABLES	1 846	0,61	9 022	0,51	-7 176	-79,53
62650000 FRAIS POSTAUX	178	0,06	1 766	0,10	-1 588	-89,91
62710000 FRAIS BANCAIRES	510	0,17	5 911	0,33	-5 401	-91,36
62720000 FRAIS DIVERS			138	0,01	-138	-100,00
62880000 AUTRES SERVICES EXTERIEURS			57	0,00	-57	-100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 29/02/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 01/04/2016

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2016 au 29/02/2016 (2 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue (2 / 12)	%		
Impôts, taxes et versements assimilés	923	0,30	10 054	0,57	-9 131	-90,81
63130000 TAXE APPRENTISSAGE	340	0,11	1 879	0,11	-1 539	-81,90
63330000 PART.FORM.CONTINUE (ORGAN.	500	0,16	2 900	0,16	-2 400	-82,75
63331000 FONGECIF	82	0,03	102	0,01	-20	-19,60
63511000 CVAE			1 507	0,09	-1 507	-100,00
63511100 CFE			3 666	0,21	-3 666	-100,00
Salaires et traitements	66 621	21,97	341 654	19,35	-275 033	-80,49
64110000 SALAIRES APPOINT.COMMIS.	50 040	16,50	276 264	15,65	-226 224	-81,88
64120000 CONGES PAYES	-219	-0,06	2 454	0,14	-2 673	-108,91
64140000 INDEM ET AVANTAGES DIVERS			790	0,04	-790	-100,00
64141000 INDEMNITE LICENCIEMENT			547	0,03	-547	-100,00
64400000 REMUNERATION DE L'EXPLOITANT	16 800	5,54	61 600	3,49	-44 800	-72,72
Charges sociales	21 595	7,12	99 056	5,81	-77 461	-78,19
64510000 COTIS. URSSAF	10 825	3,57	61 258	3,47	-50 433	-82,32
64532000 COTIS. RETRAITE	3 046	1,00	16 029	0,91	-12 983	-80,98
64561000 PREVOYANCE	1 123	0,37	701	0,04	422	60,20
64562000 MUTUEL MIEUX ETRES	252	0,08			252	N/S
64580000 MEDECINE TRAVAIL	1 261	0,42	1 599	0,09	-338	-21,13
64587000 COTIS.CONGES PAYES	-99	-0,02	1 104	0,06	-1 203	-108,96
64600000 COT PERSONELLE DE L'EXPLOITANT	6 364	2,10	25 058	1,42	-18 694	-74,59
64610000 AUTRES COTISATIONS DE L'EXPLOI	378	0,12	2 015	0,11	-1 637	-81,23
64800100 TICKETS RESTAURANTS	1 322	0,44	7 611	0,43	-6 289	-82,62
64900000 CREDIT IMPOT COMPETITIVITE	-2 876	-0,94	-16 319	-0,91	13 443	82,38
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8 074	2,86	48 448	2,74	-40 374	-83,32
68111000 DOTATION IMMO INCORPORELLE			400	0,02	-400	-100,00
68112000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	8 074	2,86	48 048	2,72	-39 974	-83,19
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 387	0,78	1 531	0,09	856	55,91
68174000 DOT PROV POUR DOUTEUX	2 387	0,79	1 531	0,09	856	55,91
Dotations aux provisions pour risques et charges			16 163	0,92	-16 163	-100,00
68150000 DAP AUX PROV POUR RISQUES ET C			16 163	0,92	-16 163	-100,00
Autres charges	17	0,01	-870	-0,04	887	101,95
65400000 PERTES IRRECOURVABLES			687	0,04	-687	-100,00
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	17	0,01	-1 557	-0,08	1 574	101,09
Total des charges d'exploitation (II)	279 141	92,04	1 648 830	93,39	-1 369 689	-83,06
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	24 409	8,05	132 371	7,50	-107 962	-81,55
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	8 664	2,86	52 276	2,96	-43 612	-83,42
66116000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNT	6 668	2,20	40 000	2,27	-33 332	-83,32
66160000 INTERETS BANCAIRES	1 260	0,42	7 521	0,43	-6 261	-83,24
66810000 COMMISSION FIN.AFFACTURAGE	736	0,24	4 755	0,27	-4 019	-84,51
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	8 664	2,86	52 276	2,96	-43 612	-83,42
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-8 664	-2,85	-52 276	-2,95	43 612	83,43

Période du 01/01/2016 au 29/02/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 01/04/2016

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2016 au 29/02/2016 (2 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (2 / 12)	%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	15 746	5,19	80 095	4,54	-64 349	-80,33
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	534	0,18	44 184	2,50	-43 650	-88,78
77100000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	534	0,18	33 354	1,89	-32 820	-98,39
77200000 PROD.DIV.COUR.S/EX.ANTER			10 830	0,61	-10 830	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital			105 992	6,00	-105 992	-100,00
77520000 PRODUITS CESSIONS ELEMENTS ACT			105 992	6,00	-105 992	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges			102 800	5,82	-102 800	-100,00
78750000 REPRISE SUR PROV EXCEPTIONNELL			102 800	5,82	-102 800	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)	534	0,18	252 977	14,33	-252 443	-89,78
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 387	1,45	110 372	6,25	-105 985	-96,02
67112000 ACHATS MACHINES EXCEPTIONNELLES			52 143	2,95	-52 143	-100,00
67120000 CONTRAVENTIONS	542	0,18	2 245	0,13	-1 703	-75,85
67121000 PENALITES			2 350	0,13	-2 350	-100,00
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 845	1,27	53 737	3,04	-49 892	-92,83
67200000 CHARGES SUR EXER ANTERIEUR			-103	-0,00	103	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			45 520	2,58	-45 520	-100,00
67520000 VCE IMMOBILISATION CORPORELLES			45 520	2,58	-45 520	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			45 000	2,55	-45 000	-100,00
68750000 DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR			45 000	2,55	-45 000	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	4 387	1,45	200 892	11,38	-196 505	-97,81
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 853	-1,26	52 084	2,95	-55 937	-107,89
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	304 084	100,26	2 034 177	115,22	-1 730 093	-85,04
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	292 191	96,34	1 901 998	107,73	-1 609 807	-84,63
RÉSULTAT NET	11 893	3,92	132 179	7,49	-120 286	-90,99
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	7 418	2,45	62 611	3,55	-55 193	-88,14
61220023 LEASE GROUP R0229784			927	0,05	-927	-100,00
61220024 LEASE GROUP S0008505			951	0,05	-951	-100,00
61220025 LEASE GROUP R0224500			1 536	0,09	-1 536	-100,00
61220026 LEASE GROUP S0017759			3 004	0,17	-3 004	-100,00
61220028 LEASE GROUP S0069080			5 786	0,33	-5 786	-100,00
61220031 BNP LEASING P.EXPERT BB-698-AT	980	0,32	4 510	0,26	-3 530	-78,26
61220032 BNP LEASING P.EXPERT BB-689-RJ	980	0,32	4 510	0,26	-3 530	-78,26
61220033 BNP LEASING P.EXPERT BC-721-AT	980	0,32	4 510	0,26	-3 530	-78,26
61220034 BNP LEASING P.EXPERT BC-687-AT	980	0,32	4 510	0,26	-3 530	-78,26
61220035 BNP LEASING P.EXPERT BB-713-RJ			4 510	0,26	-4 510	-100,00
61220037 BNP LEASING P.EXPERT BB-025-TC	980	0,32	4 510	0,26	-3 530	-78,26
61220038 BNP LEASING P.EXPERT BB-793-QJ	980	0,32	4 510	0,26	-3 530	-78,26
61220040 BNP LEASE S0252848	753	0,25	2 580	0,15	-1 827	-70,80
61220041 BNP S0215239 FONTAINES HARMONY			694	0,04	-694	-100,00
61220043 BNP LEASE T0170294	282	0,09	2 325	0,13	-2 043	-87,86
61220047 BNP LEASE U0014708			5 210	0,30	-5 210	-100,00
61220053 BNP LEASE U0088126			5 013	0,28	-5 013	-100,00
61220054 BNP LEASE U0159713	502	0,17	3 014	0,17	-2 512	-83,33
Dont Crédit-bail immobilier						

ANNEXE 2
Comptes sociaux au 31 décembre 2015
IVS FRANCE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

Edité le 02/05/2016

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	41 873	41 873				
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	299 668	285 516	14 152	0,06	22 831	0,10
Fonds commercial	12 924 846		12 924 846	52,34	12 924 846	56,64
Autres immobilisations incorporelles	90 717	180	90 537	0,37	980	0,00
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles	3 180		3 180	0,01		
Installations techniques, matériel & outillage industriels	22 519 337	18 655 563	3 863 775	15,65	3 753 206	16,45
Autres immobilisations corporelles	3 767 966	2 753 052	1 014 914	4,11	1 024 304	4,49
Immobilisations en cours	60 388		60 388	0,24		
Autres Participations	1 510 154		1 510 154	6,12	1 510 154	6,62
Prêts	23 230		23 230	0,09	27 400	0,12
Autres immobilisations financières	153 508		153 508	0,62	141 867	0,62
TOTAL (I)	41 394 867	21 736 184	19 658 683	79,62	19 405 588	85,04
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	150 598		150 598	0,61	115 961	0,51
Marchandises	1 612 191		1 612 191	6,53	1 192 560	5,23
Clients et comptes rattachés	912 354	40 723	871 631	3,53	650 110	2,85
Autres créances						
. Personnel	27 713		27 713	0,11	26 404	0,12
. Organismes sociaux	1 760		1 760	0,01		
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	418 167		418 167	1,69	30 291	0,13
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	34 741		34 741	0,14	56 062	0,25
. Autres	555 635		555 635	2,25	490 974	2,15
Valeurs mobilières de placement	38		38	0,00	38	0,00
Disponibilités	1 340 349		1 340 349	5,43	830 074	3,64
Charges constatées d'avance	20 276		20 276	0,08	20 858	0,09
TOTAL (II)	5 073 821	40 723	5 033 098	20,38	3 413 331	14,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	46 468 688	21 776 907	24 691 781	100,00	22 818 920	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

Edité le 02/05/2016

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2015		31/12/2014	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 174 800)	10 174 800	41,21	10 174 800	44,59
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	902 819	3,66	902 819	3,96
Réserve légale	197 758	0,80	147 758	0,65
Report à nouveau	2 284 341	9,25	1 383 735	6,06
Résultat de l'exercice	1 085 747	4,40	950 606	4,17
TOTAL(I)	14 645 466	59,31	13 559 719	59,42
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	94 000	0,38	109 890	0,48
Provisions pour charges	345 279	1,40	333 250	1,46
TOTAL (III)	439 279	1,78	443 140	1,94
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	6 009 256	24,34	6 008 514	26,33
. Associés	243 320	0,99		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 615 738	6,54	957 298	4,20
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	586 101	2,37	635 701	2,78
. Organismes sociaux	617 242	2,50	640 129	2,81
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	117 462	0,48	129 414	0,57
. Autres impôts, taxes et assimilés	164 215	0,67	233 305	1,02
Autres dettes	239 452	0,97	211 699	0,93
Produits constatés d'avance	14 250	0,06		
TOTAL(IV)	9 607 037	38,91	8 816 062	38,63
TOTAL PASSIF (I à V)	24 691 781	100,00	22 818 920	100,00

COMpte DE Résultat

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

Edité le 02/05/2016

COMpte DE Résultat

Exercice clos le
31/12/2015
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2014
(12 mois)Variation
sur 12 mois
(12 / 12)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	22 853 026		22 853 026	98,19	22 914 685	99,35	-61 660	-0,26
Production vendue biens	3 741		3 741	0,02	3 360	0,01	381	11,34
Production vendue services	418 070		418 070	1,80	147 039	0,64	271 031	184,38
Chiffres d'Affaires Nets	23 274 837		23 274 837	100,00	23 065 084	100,00	209 752	0,91

Production immobilisée	117 821	0,51	135 993	0,59	-18 172	-13,35
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	95 139	0,41	161 745	0,70	-66 606	-41,17
Autres produits	38 873	0,17	40 652	0,18	-1 779	-4,37
Total des produits d'exploitation (I)	23 526 670	101,08	23 403 474	101,47	123 196	0,53
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	7 774 531	33,40	6 993 044	30,32	781 487	11,18
Variation de stock (marchandises)	-419 631	-1,79	131 178	0,57	-550 809	-419,88
Achats de matières premières et autres approvisionnements	392 119	1,68	297 154	1,29	94 965	31,96
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	-34 637	-0,14	-18 713	-0,07	-15 924	-85,09
Autres achats et charges externes	4 262 094	18,31	4 066 820	17,63	195 274	4,60
Impôts, taxes et versements assimilés	420 438	1,81	513 544	2,23	-93 106	-18,12
Salaires et traitements	5 241 230	22,52	5 357 165	23,23	-115 935	-2,15
Charges sociales	1 952 399	8,39	2 054 499	8,91	-102 100	-4,96
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 008 067	8,63	2 323 774	10,07	-315 707	-13,58
Dotations aux provisions sur actif circulant	11 189	0,05	5 963	0,03	5 226	87,64
Dotations aux provisions pour risques et charges	17 929	0,08	180 173	0,78	-162 244	-80,04
Autres charges	798 944	3,43	131 995	0,57	666 949	505,28
Total des charges d'exploitation (II)	22 424 671	96,35	22 036 598	95,54	388 074	1,76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 101 999	4,73	1 366 876	5,93	-264 877	-19,37
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Produits financiers de participations	230 445	0,99	9 768	0,04	220 677	N/S
Autres intérêts et produits assimilés	5 412	0,02	8 251	0,04	-2 839	-34,40
Total des produits financiers (V)	235 857	1,01	18 020	0,08	217 837	N/S
Intérêts et charges assimilés	58 260	0,25	70 717	0,31	-12 457	-17,61
Total des charges financières (VI)	58 260	0,25	70 717	0,31	-12 457	-17,61
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	177 597	0,76	-52 697	-0,22	230 294	487,02
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 279 596	5,50	1 314 178	5,70	-34 582	-2,62
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 257	0,13	19 939	0,09	11 318	56,76
Produits exceptionnels sur opérations en capital	153 196	0,66	151 567	0,66	1 629	1,07
Total des produits exceptionnels (VII)	184 452	0,79	171 506	0,74	12 948	7,55
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 680	0,04	6 786	0,03	1 894	27,91
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	93 960	0,40	64 918	0,28	29 042	44,74
Total des charges exceptionnelles (VIII)	102 640	0,44	71 704	0,31	30 936	43,14
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	81 813	0,35	99 802	0,43	-17 989	-18,01
Participation des salariés (IX)			42 127	0,18	-42 127	-100,00
Impôts sur les bénéfices (X)	275 661	1,18	421 247	1,83	-145 586	-34,55

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

Edité le 02/05/2016

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%
Total des Produits (I+III+V+VII)	23 946 980	102,89	23 592 999	102,29	353 980		1,50
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	22 861 233	98,22	22 642 393	98,17	218 838		0,97
RÉSULTAT NET	1 085 747	4,66	950 606	4,12	135 141		14,22
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier	45 875	0,20	45 969	0,20	-94		-0,19

IVS FRANCE

**ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE
DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

A. A.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

L'exercice social clos le 31/12/2015 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 24 691 781 €.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 23 526 670 €

Le résultat comptable est un bénéfice de 1 085 747 €.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général 2014. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition majoré des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage prévue :

Frais d'établissement :	5 ans
Frais d'acquisition :	5 ans
Concessions, brevets, licences :	1 à 5 ans
Distributeurs et revamping, monnayeurs :	5 ans
Fontaines :	3 ans
Aménagement, agencement :	10 ans
Matériel de transport :	5 ans
Matériel de bureau et informatique :	3 ans
Mobilier :	10 ans

PARTICIPATIONS

La valeur brute des participations correspond au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport, éventuellement majorée des frais d'acquisition.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres.

La valeur d'inventaire est appréciée, pour les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage.

Cette dernière est déterminée en fonction d'une analyse multicritères tenant compte notamment des résultats écoulés, de l'actif réévalué et des prévisions d'activité à moyen terme.

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

STOCKS

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (First In First Out) afin de répondre aux procédures du groupe.

PROVISIONS

Les obligations à l'égard des tiers, connus à la date de clôture et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, font l'objet d'une provision lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante. La méthode retenue pour la valorisation des indemnités de départ à la retraite est la norme IAS n° 19.

COMPTABILISATION DU CICE

La société a bénéficié du crédit d'impôt compétitivité emploi.

La comptabilisation du CICE a été réalisée, au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, par l'option d'une diminution des charges de personnel, au crédit d'un sous compte 649100 (ANC, note d'information du 28 février 2013). Son impact sur les états financiers de l'exercice 2015 est de 286k€.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi obtenu au cours de l'exercice précédent a contribué au financement d'investissements et à la prospection de nouveaux marchés.

INTÉGRATION FISCALE

IVS France est tête de groupe du Groupe fiscal constitué de la SCI + 39.

Les principales modalités de cette convention sont :

- La charge supportée par la société intégrée est identique à celle qu'elle aurait calculé en l'absence d'intégration,
- Les économies d'impôts obtenus grâce aux déficits, avoirs fiscaux et autres correctifs sont conservées chez la mère, et sont constatées en produits ou charges.

II – CHANGEMENT DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant.

IV – NOTES SUR BILAN

Immobilisations				
INTITULES	IMMOBILISATIONS			
	Début	Acquis	Cédés	Clôture
Immobilisations incorporelles				
Frais de constitution	3 052			3 052
Frais d'acquisition	38 821			38 821
Concessions, brevets, Licences	282 873	795		283 668
Droits de cession Crédit-baux	16 000			16 000
Fonds commercial	6 231 896			6 231 896
Mali fusion	6 692 950			6 692 950
Autres immos incorporelles	1 105			1 105
Immos incorporelles en cours		92 342		92 342
S/T Immo. Incorpo.	13 266 697	93 587		13 360 284
Immobilisations corporelles				
Distributeurs automatiques	18 045 136	1 455 750	578 229	18 922 656
Monétiques & Pièces détachées	2 944 015	403 113	119 342	3 227 786
Fontaines	370 565	818	2 488	368 895
Agencements, aménagements	607 305	3 724		611 029
Matériel de transport	1 635 952	202 475	83 434	1 754 993
Matériel de bureau	162 153	11 931		174 084
Matériel informatique	841 187	102 602		943 789
Mobilier	283 301	770		284 071
Immos corporelles en cours		60 388		60 388
S/T Immo. Corpo.	24 889 614	2 241 570	783 493	26 347 691
Immobilisations financières				
Participations	1 510 154			1 510 154
Prêts au personnel	27 400	22 100	26 270	23 230
Dépôts et cautionnements	141 867	26 910	15 268	153 508
S/T Immo. Financières	1 679 420	49 010	41 538	1 686 892
Total Immobilisations	39 835 731	2 384 167	825 031	41 394 867

Amortissements				
INTITULES	AMORTISSEMENTS			
	Antérieurs	Dotation exerc	Cessions	Cumulés
Immobilisations incorporelles				
Frais de constitution	3 052			3 052
Frais d'acquisition	38 821			38 821
Concessions, brevets, Licences	260 042	9 474		269 516
Droits crédit-baux	16 000			16 000
Autres immos incorporelles	125	55		180
S/T Immo. Incorpo.	318 039	9 529		327 569

INTITULES	AMORTISSEMENTS			
	Antérieurs	Dotation exerc	Cessions	Cumulés
Immobilisations corporelles				
Distributeurs automatiques	14 892 004	1 413 694	545 107	15 760 591
Monétiques & Pièces détachées	2 449 331	224 742	72 834	2 601 239
Fontaines	265 1755	31 047	2 488	293 734
Agencements, aménagements	471 789	30 120		501 909
Matériel de transport	945 671	220 643	81 595	1 084 719
Matériel de bureau	136 311	9 173		145 484
Matériel informatique	766 881	52 982		819 863
Mobilier	184 941	16 136		201 076
S/T Immo. Corpo.	20 112 103	1 998 537	702 025	21 408 615
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnements				
S/T Immo. Financières	0	0	0	0
Total Immobilisations	20 430 142	2 008 066	702 025	21 736 184

Stocks

Les stocks de marchandises s'élèvent à 1.612.191 € au 31 décembre 2015, les stocks de pièces détachées à 150.598 €.

Aucune dépréciation n'a été pratiquée.

État des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts aux salariés	23 230	14 700	8 530
Autres immobilisations financières	153 508		153 508
TOTAL CREANCES ACTIF IMMOBILISE	176 738	14 700	162 038
Créances clients	825 610	825 610	
Clients douteux	86 744	86 744	
Personnel et comptes rattachés	29 473	29 473	
État et Taxe sur la valeur ajoutée	467 668	467 668	
Groupe et associés	203 809	203 809	
Débiteurs divers	337 066	337 066	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	1 950 369	1 950 369	0
Charges constatées d'avance	20 276	20 276	
TOTAL GENERAL	2 147 383	1 985 345	162 038

Composition du capital**10 174 800 €**

La composition du capital social est indiquée dans le tableau ci-après :

CATEGORIES DE PARTS OU D'ACTIONS	En début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur nominale (Euros)
Actions et parts sociales ordinaires	10 174 800			10 174 800	1 €
TOTAL	10 174 800			10 174 800	1 €

Provisions inscrites au bilan**480 002 €**

Nature de la provision	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Indemnités de Fin de Carrière	333 250	17 929	5 900	345 279
Provision comptes clients	62 298	11 189	32 764	40 723
Autres provisions pour risques	109 890		15 890	94 000

- Les engagements de retraite sont évalués selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation 2,03 %
- Age de départ à la retraite 65-67 ans (départ volontaire - retraite taux plein).
- Méthode prospective

Le taux de rotation du personnel restant est fonction de l'ancienneté et de l'âge des personnes concernées.

- Les litiges prud'homaux ne font pas systématiquement l'objet d'une provision.

État des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit	0	0		
Emprunts et dettes financières divers	6 009 256	5 899 239	110 017	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 615 738	1 615 738		
Clients – avances et acomptes				
Personnel et comptes rattachés	586 101	586 101		
Sécurité sociale et autres organismes	617 242	617 242		
Impôts sur les bénéfices	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	117 462	117 462		
Autres impôts, taxes et assimilés	164 215	164 215		
Groupe et associés	243 320	243 320		
Autres dettes	239 452	239 452		
Produits constatés d'avance	14 250	14 250		
TOTAL GENERAL	9 607 037	9 497 019	110 017	

Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et dettes financières divers	226 190
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 031 210
Clients AAE	239 452
Personnel et comptes rattachés	566 888
Dettes sociales	239 611
Dettes fiscales	164 215
Autres dettes	
Intérêts comptes courants	

Produits à recevoir

Autres créances (AAR)	25 778
Factures à établir	34 981
Etat produit à recevoir (is+cvae)	418 167
Intérêts comptes courants	2 317
Autres produits à recevoir	

Charges et produits constatés d'avance

RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
Charges ou produits constatés d'avance	20 276	14 250

Les charges et produits constatés d'avance ne sont composées que de charges et produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Ventilation du chiffre d'affaires net**

Répartition par secteurs d'activités	Montant
Ventes de marchandises	22 853 026
Prestations de services	421 811
TOTAL	23 274 837

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat d'Exploitation	1 101 999	233 135	868 864
Résultat financier	177 597	35 960	141 637
Résultat exceptionnel	81 812	6 566	75 246
Participation des salariés	0		
Résultat comptable	1 361 408	275 661	1 085 747

VI - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

IVS FRANCE est caution solidaire à hauteur de 711.300 euros de sa filiale SCI + 39 auprès des sociétés de crédit-bail FINAMUR et SOGEFIMUR, pour la durée du contrat de crédit bail et de son avenant, nantissement des parts de la SCI +39.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle

Effectifs

Effectif moyen au 31/12/2015	Personnel salarié
Cadres	9
Employés	189
TOTAL	198

Engagements de Crédit-baux

	Redevances de l'exercice	Moins 1 an	Plus 1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total engagement
Distrib. automatiquess	45 875	9 414		0	9 414
		0	0		0
TOTAL	45 875	9 414	0	0	9 414

VII – ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES**Éléments relevant de plusieurs postes du bilan concernant les entreprises liées**

RUBRIQUES	DÉBIT	CRÉDIT
Comptes courants et autres créances	203 809	243 320
Créances clients et comptes rattachés	185 801	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 594	1 026 991
Dettes financières diverses		5 899 239

RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
Charges ou produits financiers concernant les entreprises liées	58 183	230 445

VIII – DIVERS

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'élève à 26.800€ HT au titre de l'audit légal et 29.100€ HT au titre des DDL.

IX – IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDÉE

IVS GROUP S.A.
412F route d'Esch – Luxembourg – L1471
LUXEMBOURG

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (entrant dans l'intégration fiscale)

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat comptable du dernier exercice clos	Dividendes versés à la Holding dans l'exercice
SCI + 39	10 000	56 845	99%	9 900	9 900	166 636	711 300	753 151	69 711	0

TABLEAU DES PARTICIPATIONS (n'entrant pas dans l'intégration fiscale)

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat comptable du dernier exercice clos	Dividendes versés à la Holding dans l'exercice
ESP *	192 440		22%	1 500 254	1 500 254			34 003 557	381 442	220 693

* Les comptes au 31/12/2015 ne sont pas connus à la date de l'établissement de la présente annexe. Les chiffres présentés dans ce tableau concernent l'exercice 2014, à l'exception des dividendes qui sont ceux versés à IVS en 2015.